

Notice descriptive	
Titre	Circulaire du 29 mars 2002 relative au montant pour l'année 2002 de l'astreinte prévue par l'article L. 581-30 du code de l'environnement (livre 5, prévention des risques et des nuisances, titre VIII : protection du cadre de vie, chapitre unique, publicité, enseignes et préenseignes) (texte non paru au Journal officiel)
Numéro NOR	ATEN0210196C
Ministère	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Thématique de document	Nature
Type de document	Circulaire
Date de signature	29-03-2002
Date de publication	25-06-2002
Document	A0060018.pdf